

ARRETE MUNICIPAL N° 38-2026
ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
2 RUE DE LA BELLANDERIE

Le Maire de la commune de SAINT-HILARION,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et notamment les articles L 411-1 et L 411-8 ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifié par les textes subséquents ;

Vu la demande du conducteur de travaux, M. KARAKUS Murat, représentant la société JBTP, située au 208 rue Robert Schuman, 77350 Le Mée-sur-Seine, en date 12 août 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

AUTORISE :

La société JBTP_ 208 rue Robert Schuman_ 77350 Le Mée-sur-Seine

À effectuer les travaux suivants : terrassement pour branchement ENEDIS

Du 24 août 2026 au 24 septembre 2026 : 2 rue de la Bellanderie

Dans les conditions suivantes :

Horaire de restrictions :

☐ Entre 13h00 et 16h00

☒ **Uniquement de jour entre 08h00 et 18h00**

☐ De jour et de nuit

Mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

☐ Réduction de la chaussée avec mise en place d'un alternat de 500 m maximum (manuel ou feux tricolores)

☒ **Basculement de circulation sur chaussée opposée : prévoir plaques de franchissement afin de garantir en permanence l'accès à l'impasse pour les riverains ainsi que le passage des véhicules de secours et d'urgence.**

☐ Fermeture de la voie à la circulation sauf riverain et – mise en place d'une déviation

☒ **Stationnement interdit**

☒ **Limitation de vitesse à 10 km en agglomération**

☐ Dérogation autorisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes, si nécessaires

☒ **Interdiction de dépasser**

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Fait à SAINT-HILARION,

Le 13 août 2026

Pour le Maire
L'Adjoint-délégué Voirie
Frédéric ROUÉ

